

	Compte-Rendu
	Conseil Municipal
	Séance du 19 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 Mai 2021 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à huis clos sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, Mme BRUNANCHON Annie, M. DEMESSANCE Christophe, Mme QUILLAUD Elodie, Mme FLOURY Clara, M. GARRIGUES Jean-Luc, M. NAYRAC Philippe, M. DAROLLES Cédric, M. STRAUS Christophe, Mme SAJDAK Sophie, M. PARTINICO Jérémy, M. LORRAIN Jean-Luc

EXCUSÉS : ROMERO Patrick (Pouvoir donné à Mme SAJDAK), Mme MESPLES Magali (Pouvoir donné à M. ZDAN Michel).

ABSENT : M. DA SILVA CORREIA Manuel

Secrétaire : Madame SAJDAK Sophie

COMPTE RENDU :

1/ Délibération n° 2021-27 : Retrait de la Commune de Grazac du Syndicat des Côteaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander le retrait de la Commune au Syndicat des Côteaux. De fait, ce retrait doit être effectué par compétences.

La Commune reprendra les postes suivants pour les compétences « bâtiments scolaires », « service des écoles », « restauration scolaire », « accompagnement des enfants dans les transports scolaires », « garderie » :

- 1 agent spécialisé 1ère classe des écoles maternelles, à 25,58 H de travail hebdomadaires (*).
- 1 agent spécialisé 2ème classe des écoles maternelles, à 28,68H de travail hebdomadaires (*).
- 1 adjoint technique à 8,40H de travail hebdomadaires (*).
- 1 adjoint technique à 28,00H de travail hebdomadaires (*).
- 1 adjoint administratif à 16,08H de travail hebdomadaires (*).

(*) – durées de travail exprimées en Heures et Centième d'heure ; valeurs décimales.

La commune est attributaire de l'école maternelle de GRAZAC, RD28E, parcelle cadastrale : OA 0975 et de tous les biens contenus dans cette école.

La Commune reprendra les contrats en cours. Certains sont globalisés pour plusieurs communes et d'autres sont individualisés pour le territoire de GRAZAC. Tous devront faire l'objet d'avenants afin de changer le nom des co-contractants.

La commune est attributaire du marché suivant concernant « le centre de loisirs Caujac-Esperce-Grazac », il devra faire l'objet d'un avenant pour modification d'un co-contractant.

La commune reprendra pour sa part (34,88 %) des emprunts en cours relatifs à l'école élémentaire de Caujac :

- Les emprunts à reprendre sont les suivants et seront repris de la façon suivante :

Organisme	N° Contrat	Montant initial	Durée initiale en mois	Taux	Capital restant dû au 08/07/2021 (date prévisionnelle de retrait)
Caisse d'épargne	2006013	750 000 €	300	2,30 %	394 042,84 €
Caisse d'épargne	7581497	14 500 €	180	4,80 %	3 383,18 €
Caisse d'épargne	7586653	150 000 €	180	4,85 %	35 593,35 €
Caisse d'épargne	7170077	100 000 €	240	4,85 %	38 645,05 €

Cette dette totale sera partagée et portée par chacune des communes membres du RPI Caujac, Esperce et Grazac au prorata du nombre d'habitant de la population totale INSEE 2020.

Il conviendra d'établir en date du 08/07/21 un rapprochement entre les appels à cotisations versés mensuellement au Syndicat de Coteaux et les dépenses réalisées pour la commune.

En cas de trop perçu par le Syndicat des coteaux, ce dernier s'engage à le reverser à la commune

Et dans le cas contraire la commune s'engage à verser le restant dû au Syndicat des Coteaux.

Concernant les factures arrivant après la date du 08/07/21, il conviendra de prendre en compte la date d'exécution afin de déterminer qui de la commune ou du syndicat des Coteaux doit s'en acquitter. Une refacturation pourra être effectuée pour régularisation.

Les restes à recouvrer ou à payer, tout comme l'ensemble des opérations non dénouées sur comptes de tiers sont maintenus dans la comptabilité du syndicat de Coteaux.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de demander le retrait de la commune de GRAZAC du Syndicat des coteaux, dans les conditions énoncées par Monsieur Le Maire.

La séance est levée à 22H30

LISTE EMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme QUILLAUD Elodie	M. DAROLLES Cédric

Mme SAJDAK Sophie	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel
Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe	Mme MESPLES Magali	M. ROMERO Patrick